Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8270195
Centre d'intérêt: 34

Grandmaison-Bourbeau, Aline.

Etude complémentaire de l'absentéisme scolaire et évaluation des activités de l'année 1971-72 dans le domaine de la fréquentation scolaire / par Aline Grandmaison-Bourbeau. -- [Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal], Bureau de service social, 1973.
47, 2 f. ; 28 cm.

Notes (part. bibliographiques) au bas des p.

Cote Dewey: 371.295'09714/G754e Cote LC: LB/3081

Descripteur(s): *Absentéisme *Fréquentation scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Le rapport a pour objet l'évaluation des activités du Bureau de service social de la CECM dans le domaine de la fréquentation scolaire pour l'année 1971-1972 ainsi qu'une évaluation des caractéristiques des cas référés au cours de cette même année. Il couvre les activités et les cas pris en charge par les conseillers en fréquentation scolaire, les contrôleurs d'absence, les travailleurs sociaux et les responsables de région. Une attention spéciale est donnée aux activités des conseillers en fréquentation scolaire et aux cas qui leur sont référés car ces intervenants sont attachés exclusivement au domaine de la fréquentation scolaire.

Le rapport puise ses informations à deux sources différentes: à des questionnaires remplis par les conseillers, travailleurs sociaux et responsables de région et à des feuilles statistiques se rapportant aux cas d'absence pris en charge par les conseillers et par les contôleurs d'absence. Les données fournies par ces compilations ont été traitées par ordinateur au Service de l'informatique de la CECM.

En 1971-1972, 3669 cas d'absence ont été pris en charge: 2103 cas par les quatorze conseillers en fréquentation scolaire, 1091 par les cinq contrôleurs d'absence et 175 cas par 26 travailleurs sociaux. Globalement, la charge moyenne de cas par conseiller a diminué, passant de 182 à 150 cas. Plus les services sont intensifs plus les probabilités d'amélioration de la fréquentation scolaire sont élevées. Tandis que les contacts auprès des directions d'écoles et des parents sont nombreux, ceux auprès des élèves ont légèrement augmenté alors que ceux auprès des enseignants demeurent peu élevé. La moyenne des élèves absents sont des non-assidus au moment de leur référence aux conseillers; aussi les écoles font-elles appel aux conseillers pour des élèves qui se sont absentés plus de 20% des jours ouvrables. Une forte proportion des élèves référés proviennent des années de transition: première année, sixième année et Secondaire I.

Type de document: r

Région(s) administrative(s): 063
Auteur de l'analyse: fr

E D U Q 8270195

SERVICE DES ETUDES

DIVISION DES SERVICES SPECIAUX

BUREAU DE SERVICE SOCIAL

ETUDE COMPLEMENTAIRE DE L'ABSENTEISME SCOLAIRE

ET

EVALUATION DES ACTIVITES DE L'ANNEE 1971-72 DANS LE DOMAINE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE.

PAR: ALINE GRANDMAISON-BOURBEAU T.S.P.

Étude complémentaire de l'absentéisme scolaire et évaluation des activités de l'année 1971-72 dans le domaine de la fréquentation scolaire.

Aline G. Bourbeau

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet l'évaluation des activités du Bureau de Service Social dans le domaine de la Fréquentation Scolaire pour l'année 1971-72 ainsi qu'une évaluation des caractéristiques des cas référés au cours de cette même année. Il couvre les activités et les cas pris en charge par les conseillers en fréquentation scolaire, les contrôleurs d'absence, les travailleurs sociaux et les responsables de région.

Une attention spéciale est donnée aux activités et aux cas référés aux conseillers en fréquentation scolaire car ceux-ci sont attachés exclusivement au domaine de la fréquentation scolaire.

Ce rapport puise ses informations à deux sources différentes: à des questionnaires remplis par les conseillers, travailleurs sociaux et responsables de région et à des feuilles statistiques se rapportant aux cas d'absence pris en charge par les conseillers et par les contrôleurs d'absence; les données fournies par ces compilations ont été traitées par ordinateur au Service de l'Informatique de la C.E.C.M.

Le rapport se divise en quatre sections traitant respectivement des activités et des cas pris en charge par les conseillers en fréquentation scolaire, par les contrôleurs d'absence, par les travailleurs sociaux et par les responsables de région.

Section I - Conseillers en fréquentation scolaire

La première section se divise en quatre parties traitant premièrement de la répartition des services offerts par les conseillers et de l'utilisation des services par les écoles, deuxièmement des caractéristiques des cas pris en charge, troisièmement des activités réalisées et des changements constatés dans la fréquentation scolaire des élèves référés, et quatrièmement de l'orientation des cas référés à la fin de l'année scolaire 1972.

Première partie: a) Répartition des services

En 1970-71 le nombre de conseillers en fréquentation scolaire était de dix: en 1971-72 il s'élève à quatorze. Comme l'année dernière la répartition des conseillers par région a été planifiée en fonction de l'importance du taux d'élèves "non-assidus" par région; nous entendons par "non-assidus", les élèves s'étant absentés plus de 20 jours au cours d'une même année scolaire. Cette année quatre conseillers sont attachés à la région 2 qui présente le taux de "non-assidus" le plus élevé soit 15.10%; la région 1 qui vient au second rang avec un taux de 11.70% dispose de trois conseillers; la région 3 suit avec un taux de 9.25% et deux conseillers; la région 5 dont le taux est le plus bas à la C.E.C.M.: 5.90%, a deux conseillers; enfin la région 4 dont le taux est de 9.61% dispose de trois conseillers, c'est-à-dire d'un conseiller additionnel afin de poursuivre de façon expérimentale les projets en fréquentation au niveau du secondaire.

La répartition des services pour cette année se caractérise dans les régions 1, 2, 3 et 4 par une concentration des services dans un nombre plus restreint d'écoles et par une fréquence plus régulière des contacts avec les écoles. Ainsi 207 écoles ont été desservies cette année comparativement à 206 l'an passé. C'est dire que l'addition de conseillers a permis un partage différent des écoles entre les conseillers. Le tableau 1 permet de constater en effet que dans les régions 1, 3 et 4 la charge d'écoles par conseiller a diminué en moyenne de moitié; la région 2 a pu maintenir une charge d'écoles assez basse soit neuf écoles tout en offrant une légère expansion au Secondaire.

. . ./3

Tableau 1

Répartition des conseillers et du nombre d'écoles desservies.

Région	Nombre de conseillers		Nombre d'écoles élémentaires	Nombre d'écoles secondaires	Total	Moyenne
1	1970-71	2	27	2	29	14
	1971-72	3	26	3	29	7
2	1970-71	4	35	0	35	9
	1971-72	4	33	4	37	9
3	1970-71	1	43	0	43	43
	1971-72	2	42	0	42	21
4	1970-71	2	43	21	64	32
	1971-72	3	20	16	36	18
	1970-71	1	28	7	35	35
	1971-72	2	44	19	63	31
Total	1970-71	10	176	30	206	
	1971-72	14	165	42	207	

Mais malgré une diminution de la charge d'écoles, nous constatons que le nombre moyen d'écoles à desservir est très variable et inégal entre les régions. Ainsi ce nombre moyen qui est inférieur à 10 dans les régions 1 et 2 correspond à 20 écoles dans les régions 3 et 4; ce qui implique que la fréquence des contacts avec les écoles a varié selon ces régions.

. . ./4

Les régions 1, 2, 3 et 4 ont planifié leurs services de façon à ce qu'un nombre d'écoles puissent bénéficier de services plus réguliers; par services réguliers nous entendons la présence de conseiller à l'école selon une certaine fréquence: une fois par semaine, une fois par deux semaines ou aux trois semaines, si possible à jour fixe, et cela quelque soit le nombre de références effectuées par l'école.

Tableau 2
Répartition des écoles selon
les types de services

Région	Elémentaires Ecoles		Secondaires		Total
	Services Réguliers	Services sur demande	Services Réguliers	Services sur demande	
I	19	7	3	-	29
II	13	20	-	4	37
III	23	19	-	-	42
IV	16	4	1	15	36
V	-	44	-	19	63
Total	71	94	4	38	207

Au tableau 2 nous remarquons que ce type de services a été fourni à 80% des écoles élémentaires de la région 4, 76% des écoles de la région 1, 54% de la région 3 et enfin 36% de la région 2. Le choix de ces écoles pouvait reposer sur l'incidence du taux d'élèves non-assidus ainsi que sur la motivation du personnel de l'école face au travail en fréquentation scolaire. Notons que quatre écoles secondaires ont également connu des services réguliers: une appartient à la région 4 et les trois autres sont de la région 1.

La fréquence des contacts dans ces écoles ayant reçu des services réguliers a varié selon les régions. Le nombre d'écoles à desservir étant moins élevé qu'ailleurs, les conseillers des régions 1 et 2 ont pu se rendre au rythme d'une fois par semaine dans la plupart des écoles à services réguliers. Par contre dans les régions 3 et 4 les conseillers ont dû planifier pour l'ensemble de leurs écoles des contacts à un rythme d'une fois par quinze jours ou par trois semaines.

. . ./5

Les autres écoles de ces quatre régions ont reçu des services sur "demande" c'est-à-dire à la demande de l'école, lors de la référence d'un cas d'absence.

La région 5 a offert à l'ensemble des écoles de son territoire des services sur demande ; contrairement aux autres régions elle se caractérise par une expansion des services tant au niveau élémentaire que secondaire. Un nombre de 16 écoles élémentaires a été ajouté aux services existants ainsi qu'un nombre de 12 écoles secondaires. La charge moyenne d'écoles par conseiller a donc atteint 31. L'analyse de l'utilisation des services démontrera ultérieurement que seulement 48 écoles ont référé des cas sur les 68 auxquelles les services étaient offerts. Dans les autres régions les services ont été globalement utilisés par toutes les écoles pour lesquelles ils étaient disponibles.

Des commentaires des conseillers ont été recueillis par rapport à la répartition de leurs services. Les conseillers des régions 1, 2, 3 et 4 ont considéré qu'une charge moins grande d'écoles et qu'une présence plus régulière dans un certain nombre d'écoles leur a permis d'assurer plus de continuité dans les cas et leur a facilité le travail de dépistage, de traitement et de relance. Les services réguliers ont en plus favorisé leur rapprochement du personnel des écoles et a favorisé principalement une collaboration plus soutenue avec les directions et les secrétaires; ils ont contribué à une meilleure compréhension de leur rôle et de l'apport spécifique du Service Social dans les cas d'absence; les conseillers ont pu vivre une intégration plus poussée au niveau des écoles et estiment avoir amélioré leur connaissance de chaque milieu scolaire.

Mais les conseillers de la région 5 en sont venus à considérer que desservir un aussi grand nombre d'écoles, multiplie les démarches, représente un éparpillement et entraîne des problèmes d'organisation du travail. L'éparpillement se serait fait sentir au niveau élémentaire plutôt que secondaire.

. . ./6

b) Répartition des cas

Tableau 3

Charge de cas par conseiller
et par région

Région	Année 1970-71 Nombre de Conseillers	Nombre de cas	Année 1971-72 Nombre de Conseillers	Nombre de cas
I	1	282	1	199
	2	310	2	218
	—	—	3	206
Total	2	592 M:296	3	623 M: 207
II	1	141	1	124
	2	107	2	147
	3	119	3	129
	4	76	4	92
Total	4	443 M:110	4	492 M:123
III	1	192	1	157
		—	2	162
Total		M:192	2	319 M:159
IV	1	137	1	104
	2	222	2	84
	—	—	3	185
Total	2	359 M:179	3	373 M: 124
V	1	237	1	162
		—	2	134
Total		M:237	2	296 M:148
TOTAL	10 cons.	1823 cas M:182 cas	14 cons.	2103 M:150 cas

. . ./7

En 1971-72 le domaine de la fréquentation scolaire est caractérisé non seulement par une diminution de la charge d'écoles par conseiller mais aussi par une diminution de la charge de cas par conseiller. En 1970-71, 1823 cas étaient référés aux dix conseillers en fréquentation scolaire qui présentaient en moyenne une charge de 182 cas. En 1971-72, 2103 cas ont été pris en charge par les quatorze conseillers; ils ont pris en charge en moyenne 150 cas d'absence. Il apparaît donc que l'addition de quatre conseillers a favorisé un rapprochement d'un certain nombre d'écoles et une répartition des cas plus adaptée au travail des conseillers.

L'an passé cinq conseillers présentaient un volume de cas supérieur à la moyenne et qui variait autour de 248 cas; les pressions du travail étaient fortes et leur charge de cas leur apparaissait très lourde. Cette année quatre conseillers présentent un volume de cas très élevé par rapport à la moyenne; ils ont pris en charge 190 cas et ont senti les pressions des cas très fortes à certaines périodes de l'année. Mais nous remarquons que ce nombre élevé de références concerne surtout les conseillers de la région 1; cette région présente comme l'an passé le nombre le plus élevé de cas d'absence pris en charge. Mais pour ce qui est des autres régions nous constatons que la plupart des conseillers ont pris en charge un volume de cas inférieur ou presqu'égal à la moyenne (150 cas).

c) Utilisation des services offerts

La partie suivante précise l'utilisation des services de fréquentation scolaire par les écoles. Le tableau 4 distribue les écoles et les régions selon le nombre de cas référés.

. . ./8

Tableau 4

Distribution des écoles et des régions selon le nombre de références pour les 2 dernières années.

Nombre de Références	Nombre d'écoles par région											
	I		II		III		IV		V			
	1970-71	1971-72	1970-71	1971-72	1970-71	1971-72	1970-71	1971-72	1970-71	1971-72		
1 - 5	9	9	9	9	31	14	33	20	16	37		
6 - 10	1	5	9	12	8	13	8	10	3	5		
11 - 15	5	3	10	8	3	3	6	8	3	2		
16 - 20	0	3	3	9	1	6	3	5	0	1		
21 - 30	6	1	6	3	0	2	0	0	2	1		
31 - 40	4	3	1	1	0	0	1	0	1	0		
41 - 50	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1		
51 - 138	2	3	0	0	0	0	1	0	1	1		
											Total	
Nombre réel d'écoles ayant utilisé les services	28	28	39	42	43	38	52	44	26	48	188	200
Nombre d'écoles desservies	29	29	35	37	43	42	64	36	35	63	206	207

../9

Globalement nous constatons qu'en 1971-72 un plus grand nombre d'écoles ont utilisé les services offerts en fréquentation scolaire comparativement à 1970-71; l'an passé 188 écoles sur un total de 206 écoles à desservir avaient effectué des références; cette année 200 écoles sur un total de 207 écoles faisaient appel aux services des conseillers. De plus cette année dans les régions 2 et 4 un plus grand nombre d'écoles ont été desservies comparativement au nombre prévu lors de la planification des services; ainsi dans la région 2 le nombre d'écoles additionnelles est de cinq et dans la région 4 il s'élève à huit. Par contre dans les autres régions les services offerts n'ont pas été utilisés au maximum; cette remarque caractérise davantage la région 5 qui devait desservir 63 écoles et qui a en réalité répondu aux demandes de 48 écoles.

L'an passé le nombre moyen de références par école était de 9 cas; cette année il atteint 10 cas; cette moyenne est le résultat du nombre total de cas dont les écoles étaient identifiées, soit 2078 cas, sur le nombre d'écoles ayant utilisé les services, soit 200 écoles. La différence par rapport à 1970-71 n'est pas suffisamment grande pour parler d'augmentation.

Mais le nombre de cas référés varie de 1 à 138 cas et il est très inégal selon les régions et selon les écoles. Si nous regroupons les écoles qui ont référé plus de 10 cas et qui se situent donc au-dessus de la moyenne, la proportion des écoles s'élève à la moitié (50%) dans les régions 1 et 2, à 32% dans la région 4, à 23% dans la région 3 et à 17% dans la région 5. Ce sont les régions 1 et 2 dont les taux d'absentéisme sont les plus élevés à la C.E.C.M. qui présentent le plus grand nombre d'écoles ayant référé 10 cas et plus; la région 5 qui présente le taux le plus bas présente par contre le pourcentage d'écoles le moins élevé.

Une analyse plus poussée du nombre de cas référés par les écoles présentant un taux d'absentéisme élevé caractérise davantage l'utilisation des services. L'étude de Claude Forest[1] permet d'identifier les écoles où une forte proportion des élèves présentent de "l'absentéisme chronique"; par "absentéisme chronique" nous entendons "la proportion des élèves de 2e à 6e année ayant accusé moins de 20 jours d'absence pour chacune des deux années académiques 1968-69 et 1969-70, et au moins 30 jours d'absence pour l'une ou l'autre de ces deux années."[2] Pour notre analyse, nous avons retenu les écoles dont les stanines sont de 1, 2 et 3; le tableau 5 distribue ces écoles selon le nombre de cas référés.

1- Forest Claude, Handicaps socio-pédagogiques de la clientèle de la C.E.C.M. (cours élémentaire français), Division des Services spéciaux, Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, octobre 1972, 17 p.

2- Ibidem, p.2

. . ./10

Tableau 5

Distribution des écoles selon les stanines et selon le nombre de cas référés par région.

Nombre de cas référés	Région	Stanine / nombre d'écoles 1	2	3
	I			
de 0 à 5 cas		-	-	2
6 à 10		-	2	-
11 à 15		-	-	1
16 à 20		1	-	1
21 à 30		-	1	-
31 à 40		-	-	1
41 et plus		1	-	-
		2 écoles	3 écoles	5 écoles
	II			
de 0 à 5 cas		1	1	-
6 à 10		2	1	3
11 à 15		-	1	3
16 à 20		1	2	2
21 à 30		-	2	-
31 à 40		1	-	-
41 et plus		-	-	-
		5 écoles	7 écoles	8 écoles
	III			
de 0 à 5 cas		-	1	1
6 à 10		-	2	3
11 à 15		-	-	-
16 à 20		-	-	1
21 à 30		-	-	-
31 à 40		-	-	-
41 et plus		-	-	-
		-	3 écoles	5 écoles
	IV			
de 0 à 5 cas		-	1	4
6 à 10		-	-	2
11 à 15		-	-	-
16 à 20		-	1	-
21 à 30		-	-	-
		-	2 écoles	6 écoles

.../11

Les écoles desservies de la région 5 n'apparaissent pas car aucune d'entre elles ne présente un stanine égal ou inférieur à 3 pour l'indice "absentéisme chronique". Quarante-six écoles sont identifiées. Nous constatons que la proportion des écoles ayant référé plus de 10 cas varie selon les stanines. Ainsi 57% des écoles présentant le stanine 1 soit 4 écoles sur 7 ont référé plus de 10 cas; une proportion moindre d'écoles caractérisées par le stanine 2 a référé plus de 10 cas, soit 7 écoles sur 15 ou 46% des écoles; enfin 38% des écoles présentant le stanine 3 ont référé 10 cas et plus, soit 9 écoles sur 24. Nous pouvons donc dégager la tendance suivante: le nombre de cas référés est relié à la gravité du stanine à l'indice "absentéisme chronique"; plus le stanine des écoles est bas, plus le nombre de cas référés est élevé.

Deuxième partie: caractéristiques des cas

La seconde partie analyse les cas référés aux conseillers en fréquentation scolaire. Cette étude est effectuée selon différentes variables qui permettent de préciser davantage la problématique de l'absentéisme à la C.E.C.M. Ces variables concernent le sexe des élèves référés, leur degré scolaire, leurs motifs d'absence tels qu'invoqués par les écoles lors de la référence et par les conseillers après la prise en charge, les mois de référence, le nombre de jours d'absence qu'ils avaient accumulés au moment de la référence et enfin les interventions qu'ils avaient connues de la part des écoles avant leur référence.

a) Sexe et degré scolaire

Le tableau 6 indique le nombre de filles et de garçons qui ont été référés ainsi que le nombre d'élèves pour chaque degré scolaire et pour chaque classe spéciale: d'attente, de mésadaptation socio-affective, de déficience intellectuelle, de récupération et de soutien.

. . ./12

Tableau 6

Nombre de cas selon le sexe
et le degré scolaire.

Degré scolaire et classes spéciales	Année 1970-1971			Année 1971-1972		
	Filles	Garcons	Total	Filles	Garçons	Total
-Maternelle	30	25	55	25	36	61
-Attente	9	4	13	5	6	11
-1ère	95	135	230	97	113	210
-2e	78	96	174	73	53	126
-3e	97	84	181	61	73	134
-4e	66	108	174	71	76	147
-5e	102	110	212	79	96	175
-6e	120	101	221	121	89	210
-Sec.I (7e-8e)	156	121	277	177	114	291
-Sec.II (9e)	71	83	154	103	57	160
-Sec.III (10e)	62	44	106	113	65	178
-Sec.IV (11e)	21	11	32	33	35	68
-Sec.V (12e)	12	0	12	3	1	4
-Récupération	-	-	-	0	3	3
-Mésadaptation socio-affectif	-	-	-	1	0	1
-Soutien	-	-	-	0	1	1
-Déficience intellectuelle	-	-	-	37	27	64
Cas non identifiés	45	61	115	163	96	259
Total	973	983	1956	1162	941	2103

. . ./13

Contrairement à l'an passé où le nombre de filles et de garçons référés était presqu'égal, cette année les références des filles sont plus élevées; elles sont de 55% comparativement à 45%. L'augmentation du nombre de filles se situe surtout au niveau des degrés Sec. II et III.

Comme l'an passé le nombre de cas provenant de l'Elémentaire, c'est-à-dire des classes régulières et des classes spéciales, sont plus nombreux que ceux provenant du Secondaire. Par contre comparativement à l'an passé, la proportion des références provenant de l'Elémentaire a diminué de 10%; elle était de 64.4% l'an passé comparativement à 54.3% cette année. De plus la proportion des références du Secondaire a légèrement augmenté cette année; elle atteint 33.3% comparativement à 29.7%.

Comme en 1970-71, nous remarquons que le nombre de cas référés est très élevé en 1ère année puis baisse en 2e et 3e années pour augmenter et atteindre un sommet en sec. I; en Sec.II et III il diminue légèrement; le 1er degré, le 6ème degré et le Sec. I présentent véritablement une forte concentration des références. Les degrés de "transition" semblent donc des périodes problématiques avec un taux d'absentéisme plus élevé; cette constatation est confirmée dans le rapport émis par Madame Achillé [1] en 1970.

b) Motifs d'absence

Le tableau suivant permet de préciser quels motifs sont les plus fréquemment invoqués par les écoles lors de la référence des cas. Les différents motifs invoqués correspondent aux catégories indiquées sur les formules de référence utilisées par les écoles: aide à la maison, problèmes financiers, refus de fréquenter, maladie de l'élève, motif inconnu, motif "autre" à préciser par l'école. Le tableau 7 distribue les cas pour chaque motif selon chaque région; plus d'un motif peut être invoqué pour un cas.

[1] Eliette Leblanc-Achillé. Etude des absences des élèves du niveau élémentaire français de la C.E.C.M. pour l'année 1968-69; Janvier 1970 p.22.

. . ./14

Tableau 7

Nombre de cas selon les motifs d'absence par Région

Région		MOTIFS D'ABSENCE									
		Aide à la maison	Problèmes financiers	Négligence des parents	Ecole buissonnière	Refus de fréquenter	Maladie de l'élève	Impossible de communiquer	Inconnu	Autre motif	TOTAL
I		68	12	86	45	30	138	56	8	49	492
II		44	14	123	39	58	42	62	41	36	459
III		35	5	97	22	40	44	49	20	27	339
IV		31	7	56	26	69	83	30	19	49	370
V		35	9	61	38	49	88	57	27	40	404
TOTAL	1971-72	213	47	423	170	246	395	254	115	201	2064
	1970-71	148	48	475	134	209	360	263	-*	236	1873

* Cette catégorie n'était pas indiquée sur la formule 506 en 1970-71.

. . ./15

Les motifs d'absence les plus fréquemment et les moins fréquemment invoqués par les écoles correspondent à ceux de l'an passé. Les plus souvent invoqués sont: la négligence des parents correspondant à 20% des références et la maladie de l'élève correspondant à 18% des références. Les moins fréquemment invoqués totalisent 7% des références; il s'agit du motif "inconnu" avec 5% des cas et des problèmes financiers avec 2% des cas. Nous constatons donc que les écoles réfèrent plus fréquemment des cas où les attitudes parentales semblent problématiques et où la maladie de l'élève apparaît douteuse.

D'autres motifs présentent des pourcentages moyens: l'impossibilité de communiquer représentent 12% des références, le refus de fréquenter 11%, l'aide à la maison 10%, l'école buissonnière 8% et "autre motif" 9%.

Une analyse des motifs par région fait ressortir les motifs les plus spécifiques à chaque région. Ainsi les régions 1 et 5 invoquent le plus souvent les motifs maladie de l'élève et négligence des parents; la région 4 invoque davantage des motifs reliés aux élèves: la maladie et le refus de fréquenter; les régions 2 et 3 invoquent surtout la négligence des parents et l'impossibilité de communiquer.

Le tableau suivant indique quels motifs invoqués par les écoles sont plus spécialement reliés aux garçons et aux filles.

Tableau 8

Nombre de cas selon les motifs d'absence et le sexe

Sexe	MOTIFS D'ABSENCE									
	Aide à la maison	Problèmes financiers	Négligence des parents	École buissonnière	Refus de fréquenter	Maladie	Impossible de communiquer	Inconnu	Autre motif	TOTAL
Filles	170 8%	25	197	48 2%	97 4%	248	138	63	109	1095
Garçons	43 2%	22	226	122 5%	149 7%	147	116	52	92	969
	213	47	423	170	246	395	254	115	201	2064

. . ./16

Nous constatons que "l'aide à la maison" et la "maladie de l'élève" caractérisent davantage les filles qui s'absentent et que les motifs "refus de fréquenter" et "école buissonnière" représentent davantage les garçons qui s'absentent. Evidemment aucun test statistique ne permet de confirmer que ces différences sont significatives; mais nous réalisons que la répartition de ces motifs selon le sexe correspond à celle de l'an passé. Cette constance nous permet de conclure que ces motifs caractérisent notre population qui s'absente et qui est référée.

c) Causes des absences évaluées par les conseillers.

Après avoir analysé les motifs d'absence invoqués par les écoles au moment de la référence, nous étudions maintenant les causes des absences telles qu'évaluées par les conseillers à la suite de la référence des cas. Ces causes sont regroupées en quatre catégories: familiales, scolaires, sociales et personnelles à l'élève. Nous ressortirons d'abord les catégories qui sont les plus fréquemment mentionnées par les conseillers comme causes d'absence et nous essaierons par la suite d'effectuer un rapprochement entre ces causes et les motifs invoqués par les écoles.

Tableau 9

Distribution des causes
selon les régions

CAUSES		I	II	III	IV	V	TOTAL
Familiales	1970-71	286	257	92	151	77	863
	71-72	249	277	219	171	134	1050
Scolaires	1970-71	55	14	6	13	13	110
	71-72	25	23	7	9	17	81
Sociales	1970-71	60	3	27	13	12	115
	71-72	28	11	42	14	15	110
Personnelles	1970-71	10[illegible]	63	5	81	95	347
	71-72	233	107	17	107	113	577
Non identifiées	1970-71	88	106	62	101	40	397
	71-72	88	74	34	72	17	285
TOTAL	1970-71	592	443	192	359	237	1823
	71-72	623	492	319	373	296	2103

Pour la classification des causes les conseillers ont cherché à identifier pour chaque cas référé la cause principale qui s'avérait la plus explicative des absences. Cette procédure a permis de ressortir les facteurs prioritaires reliés à l'absentéisme mais elle a eu le désavantage de ne pas identifier les facteurs secondaires également reliés aux situations d'absence.

Le tableau 9 indique que les causes d'origine familiale concentrent le plus grand nombre de références. Elles représentaient 47% des cas en 1970-71 et elles correspondent à 49% des cas en 1971-72. Rappelons que le motif le plus souvent invoqué par les écoles lors de la référence des cas, la "négligence des parents" est aussi d'ordre familial. Mais l'étude de l'an passé avait permis de constater que les causes familiales sont nombreuses et se rapportent en réalité à différentes attitudes parentales telles que le laisser-faire, la surprotection, le rejet ainsi qu'à d'autres problèmes familiaux comme la maladie physique des parents, les troubles de la personnalité chez les parents, la mésentente conjugale, l'alcoolisme. Nous croyons que les catégories de motifs inscrites sur les formules de référence sont trop limitées et ne permettent pas aux écoles de préciser avec suffisamment de justesse les causes familiales qu'elles jugent explicatives des absences.

La seconde catégorie de causes le plus fréquemment invoquée par les conseillers est reliée aux problèmes personnels des élèves. Elle correspond à 19% des cas référés en 1970-71 et à 27% en 1971-72. Le second motif le plus fréquemment invoqué par les écoles lors de la référence des cas est aussi d'origine personnelle; il s'agit de la "maladie" de l'élève. Comme pour les causes familiales, l'étude de l'an passé a démontré que d'autres causes que la maladie sont également explicatives des causes personnelles; la non-motivation à la poursuite des études, le découragement, les troubles de comportement sont aussi des facteurs reliés aux absences. Comme pour les motifs d'origine familiale, la formule de référence utilisée par les écoles aurait avantage à être modifiée au point de vue des catégories de motifs d'origine personnelle; sur la formule actuelle aucun motif d'absence autre que la maladie se rapporte aux problèmes de l'élève; cette lacune pourrait être corrigée par l'addition de nouvelles catégories.

Enfin les causes proprement scolaires telles que le classement inapproprié, les troubles de rendement et d'apprentissage, les problèmes de relations avec les professeurs et les causes sociales comme le chômage, les problèmes d'intégration à un milieu sont rarement signalées comme les causes principales des absences; 1971-72 elles ne représentent que 6% des cas référés.

. . ./18

d) Mois de référence des cas

Aux informations précédentes s'ajoutent la distribution des cas selon leur mois de référence. Le tableau 10 indique le nombre de références par mois pour les années 1970-71 et 1971-72.

Tableau 10

Distribution des cas selon le mois de référence

Nombre de cas	MOIS										TOTAL
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Année 1970-71	17	246	268	192	306	290	325	105	190	17	1956 cas
Année 1971-72	160	225	276	247	268	208	304	103	181	49	2103 cas

L'an passé 37% des cas avaient été référés au cours du premier semestre et 63% au second semestre. Cette année la proportion des références effectuées au premier semestre est également moins élevée qu'au second semestre; elle correspond à 43% des cas comparativement à 57%. Comme l'an passé le mois de novembre présente la plus forte concentration des références au 1er semestre et au 2ème semestre, c'est le mois de mars qui en présente la concentration la plus forte. Mais contrairement à l'an passé le nombre de cas référés en septembre est beaucoup plus élevé: la différence est de 143 cas. Ce nombre de références correspond en fait au nombre de cas que les conseillers avaient signalés comme "reportés" en juin 1971 lors de leurs statistiques mensuelles; ces cas d'absence avaient été reportés pour que le travail entrepris au cours de l'année scolaire 1970-71 soit poursuivi auprès des mêmes élèves dès le début de septembre 1972, dans une fin de prévention.

. . ./19

e) Taux d'absentéisme

Le tableau 11 permet maintenant de préciser le nombre moyen de jours d'absence accumulés lors de la référence des cas ainsi que le taux d'absentéisme qui tient compte du nombre de jours ouvrables par mois. Cette nouvelle variable précise l'importance du nombre des absences avant la référence.

Tableau 11

Nombre de jours d'absence par mois lors de la référence, nombre moyen de jours d'absence, taux d'absentéisme

Mois	Nombre de jours accumulés lors de la référence	Nombre de cas	Nombre moyen de jours d'absence	Nombre de jours ouvrables	Taux d'absentéisme %
Septembre	931	44	21.1	17	124%
Octobre	2197	180	12.2	37	33%
Novembre	3067	222	13.8	54	25%
Décembre	4261	233	18.2	71	25%
Janvier	5509	258	21.3	87	24%
Février	4908	195	25.1	105	11%
Mars	8232	280	29.4	126	23%
Avril	2628	87	30.2	141	21%
Mai	5588	163	34.2	163	21%
Juin	1223	39	31.3	180	17%
TOTAL	37613	1657	22.6	180	22%

. . ./20

Mentionnons premièrement que 402 cas n'ont pas été identifiés soit parce que le mois de référence n'était pas inscrit ou soit parce que le nombre de jours d'absence n'était pas indiqué. Deuxièmement notons que les données du mois de septembre n'ont pas été incluses dans les calculs parce qu'elles sont partiellement faussées; en effet quand il s'agissait de cas reportés les conseillers ont parfois inscrit le nombre total de jours d'absence que l'élève avait accumulé au cours de l'année précédente, ce qui ne rend pas compte du nombre réel de jours d'absence accumulés au cours du mois de septembre 1972. Donc 1657 cas soit 78% des références ont été retenues et les calculs ont été effectués sur une base de 9 mois plutôt que de 10 mois.

Le calcul du nombre moyen de jours d'absence précise que les élèves référés se sont absentés en moyenne 22.6 jours avant que les conseillers n'interviennent; l'an dernier ce nombre moyen était de 21.6 jours. Cette moyenne est le résultat du nombre total de jours d'absence accumulés (37613 jours) sur le nombre de cas compilés (1657); elle a le désavantage de ne pas tenir compte de la date de référence et du nombre de jours ouvrables à cette date; le calcul du taux d'absentéisme est une mesure qui permet de préciser avec plus de justesse le pourcentage de jours d'absence accumulés pour la moyenne des élèves référés tout en tenant compte du moment de la référence. La formule appliquée est la suivante:

$$\text{Taux moyen} = \frac{\text{Somme(Taux de chaque mois x Nombre de cas par mois)}}{\text{Nombre total de cas (1657)}}$$

Dans cette étude le moment de la référence correspond au premier jour de chaque mois; les calculs deviendraient trop complexes s'il fallait tenir compte du jour réel de référence pour chacun des cas. Ainsi un élève référé le 3 février est considéré comme ayant été référé au 1er mars et comme ayant dû fréquenter 126 jours ouvrables au lieu de 108 jours (105 jours ouvrables au 1er février et 3 jours de fréquentation en février). Cette façon de procéder a le désavantage de sous-estimer le taux d'absentéisme puisque le nombre de jours ouvrables est toujours plus élevé que la réalité; par exemple le rapport de 17 jours d'absence sur 126 jours ouvrables (17/126) pour un élève ayant accumulé 17 jours d'absence au 3 février est plus petit que le rapport réel 17/108 jours ouvrables. C'est dire que le taux moyen d'absentéisme ne représentera que taux minimal des cas référés.

Ce taux moyen d'absentéisme a été calculé différemment l'an passé; si nous le recalculons avec plus de précision selon la formule ci-haut mentionnée nous concluons un taux moyen de 22%. Cette année le taux moyen s'élève également à 22% de jours d'absence et cela quelque soit le moment de la référence. Il signifie que lors de la référence les élèves s'étaient absentés 22% des jours ouvrables ou avaient accumulé un cinquième de jours d'absence depuis l'ouverture des classes. Si l'on considère comme "non-assidus" les élèves qui se sont absentés 11% des jours ouvrables (soit au moins 21 jours sur 189 jours ouvrables)[1], il faut conclure que en moyenne les écoles font appel aux services des

---

1 Rapport de madame Eliette L.Achillé, p.16-18

. . ./21

conseillers en fréquentation scolaire pour des élèves qui ont déjà accumulé le double des jours d'absence qui permettaient de les caractériser comme des non-assidus. Cette donnée prend de l'importance si nous la relions aux démarches que le personnel des écoles a pu effectuer avant de référer.

f) Démarches effectuées par les écoles avant la référence.

Les formules qu'utilisent les écoles pour référer des cas d'absence permet d'indiquer les démarches réalisées jusqu'à date auprès de l'élève et de sa famille, soit l'appel téléphonique aux parents, l'entrevue avec l'élève et l'entrevue avec les parents. Le tableau 12 présente le nombre de cas qui ont connu au moins une démarche et le nombre de cas où il y a absence de démarche.

Tableau 12

Nombre de cas selon les types de démarches effectuées par les écoles avant la référence

Types de démarches	Nombre de démarches		
	Aucune démarche %	Au moins une démarche %	Les non-identifiées
-appel téléphonique aux parents	1081 cas 51%	1002 cas 49%	21 cas
-entrevue avec l'élève	1704 cas 81%	389 cas 19%	10 cas
-entrevus avec un des parents	1883 cas 88%	220 cas 12%	-

Le tableau 12 démontre que le type de démarche le plus fréquemment effectué est "l'appel téléphonique" aux parents; en effet dans 49% des cas référés les écoles auraient contacté la famille par téléphone. "L'entrevue avec les parents" concerne 12% des cas référés et "l'entrevue avec l'élève" a été effectuée dans 19% des cas. Nous remarquons donc que dans la catégorie de la démarche le plus souvent effectuée plus de la moitié des cas n'aurait connu aucune appel téléphonique et probablement aucun autre type de démarche si nous considérons les pourcentages peu élevés des cas ayant connu l'entrevue avec l'élève ou avec un des parents.

Ces constatations nous amènent à poser deux hypothèses. La première hypothèse suppose que les compilations ne rendent pas compte de la réalité perce que les écoles n'auraient pas indiqué pour la plupart des cas référés les démarches qu'elles ont réellement effectuées; ce qui impliquerait qu'elles rempliassent mal leurs formules de référence. La seconde hypothèse prend pour acquis que les compilations représentent assez justement la réalité des écoles; elle impliquerait que les écoles se désengagent par rapport au problème de l'absentéisme et interviennent peu auprès des élèves qui s'absentent. Si telle est la situation, ce désengagement comporte des conséquen-

. . ./22

ces graves si nous songeons que la moyenne des élèves référés sont des "non-assidus": la moitié des élèves référés n'auraient connu aucune intervention spéciale de la part du personnel de l'école avant que le conseiller n'intervienne; dans de telles conditions de référence la réadaptation des élèves absents devient un défi difficile à relever.

Troisième partie: Activités des conseillers

a) Services

Tableau 13

Nombre de cas selon les types de services offerts

Année	Services				
	Clarification	Evaluation	Référence	Traitement	TOTAL
1970-71	1094 cas		183	410	1687/1823
1971-72	739	802 1541 cas	163	435	2139/2103

Les services les plus fréquemment offerts sont la clarification et l'évaluation des cas. En 1970-71 ces deux types de services correspondaient à 60% des références et en 1971-72 ils correspondent à 54% des cas référés. Cela signifie que cette année 739 cas (35%) n'ont nécessité de la part des conseillers qu'un travail de clarification permettant de classer les cas après avoir précisé la nature des absences, absences qui s'avéraient souvent justifiées ou reliées à un déménagement de la famille; par contre 802 cas ont requis un travail plus poussé, soit une évaluation afin de préciser et d'interpréter la dynamique des situations-problèmes et d'identifier des mesures de solution; ces cas ont été classés après discussions avec l'école.

Seulement 7% des cas pris en charge par les conseillers ont été référés soit à d'autres membres du Bureau de Service Social ou soit à du personnel attaché aux organismes communautaires: cliniques psychiatriques, agences familiales, Cour du Bien-Etre Social, etc... Les conseillers considéraient après clarification ou évaluation des cas, que l'élève ou sa famille devait bénéficier d'un autre Service.

Enfin 435 cas ou 20% des cas ont reçu un service à plus long terme: le service de traitement impliquant nécessairement une évaluation préalable et parfois une référence à d'autres services; des interventions d'aide ont été réalisées auprès de l'élève et/ou de ses parents et les conseillers ont développé une collaboration avec des membres du personnel de l'école: direction,

. . ./23

professeur, secrétaire, infirmière. Enfin notons que par rapport à l'an passé, il y a peu de différence quant au nombre de cas touchés par les divers services; des proportions semblables de cas ont connu les services de clarification, d'évaluation, de référence et de traitement.

Le tableau suivant précise avec qui les conseillers ont le plus fréquemment travaillé soit avec les parents, l'élève, le personnel de l'école (direction, professeur, secrétaire), le personnel parapédagogique (infirmière, médecin, psychologue...) et les organismes communautaires.

Tableau 14

Nombre de démarches
et d'interventions

Objet	Nombre d'interventions ou de démarches		Nombre de cas		Nombre moyen d'intervention ou de démarches *	
	1970-71	1971-72	1970-71	1971-72	1970-71	1971-72
Elèves	1668	2634	735	997	.9	1.2
Parents	3370	3941	1314	1627	1.8	1.8
Directions	2944	3600	1249	1651	1.6	1.7
Professeurs	263	603	165	285	.14	.28
Pers. administratif	879	1343	371	639	.48	.63
Pers. parapédagogique	805	758	372	396	.43	.36
Organismes extérieurs	697	845	249	293	.39	.40

* Calcul effectué par rapport au nombre de cas référés: 1823 en 1970-71
2103 en 1971-72

Il apparaît que comme l'année dernière les conseillers ont davantage travaillé avec les parents des élèves qui s'absentent et avec les directions des écoles; dans au moins 77% des cas ils ont contacté la famille et l'école et ont assuré un lien entre ces deux milieux. Mais plus intensément que l'an passé ils ont investi auprès des élèves qui s'absentent; en effet 47% des enfants référés ont été contacté comparativement à 40%.

De plus nous constatons que le nombre de contacts auprès des secrétaires des écoles (personnel administratif) et auprès des professeurs a légèrement augmenté. Ces augmentations du nombre d'interventions et de contacts laissent supposer que la nouvelle répartition des services impliquant l'addition de conseillers, la charge d'écoles moins lourde, le volume de cas moins élevé, la concentration des services dans certaines

. . ./ 25

écoles, a favorisé chez les conseillers un rapprochement des clients eux-mêmes et du personnel de l'école. Par rapprochement du personnel de l'école nous entendons particulièrement, de la direction de l'école et de la secrétaire de l'école plutôt que du personnel enseignant; car même si les contacts auprès des enseignants se sont intensifiés, il demeure que les enseignants représentent la catégorie de personnes avec qui les conseillers ont le moins collaboré: la moyenne des interventions auprès des enseignants est la plus basse et elle correspond à .28 par cas.

Un questionnaire a recueilli les commentaires des conseillers sur leur mode de collaboration avec les enseignants. Les conseillers travaillaient généralement avec les professeurs quand leur horaire leur permettait de s'ajuster à celui des professeurs. Or il s'est avéré assez souvent difficile de rencontrer les enseignants après leurs heures de classe ou durant la classe, les remplaçants étant peu disponibles. Les conseillers précisent donc comme première raison explicative de leurs contacts restreints avec les enseignants, la difficulté de fixer au moment de rencontre dans des conditions favorisant un échange sérieux sur les problèmes de l'élève et sur les attitudes à adopter.

De plus les conseillers expliquent que leur charge trop élevée de cas durant certaines périodes de l'année les obligeait à limiter le nombre d'interventions par cas afin de répondre à toutes les demandes. Dans ces conditions les conseillers préfèraient alors contacter la direction de l'école, agent de liaison avec les enseignants; sauf pour des cas nécessitant le contact personnel avec l'enseignant, le conseiller cherchait à développer la collaboration avec la direction.

Enfin il ressort plus implicitement des commentaires fournis, que les conseillers croient à l'efficacité d'un travail avec les enseignants si des conditions de base sont existantes: la possibilité de se rencontrer ailleurs que sur le pied de la porte de la classe, la motivation de l'enseignant à récupérer académiquement et socialement l'élève qui s'absente. Les conseillers sont conscients que la réintégration des élèves qui s'absentent est une tâche exigeante et suscite beaucoup d'engagement de la part de l'élève, de ses parents et de son professeur; aussi désirent-ils que les conditions de travail soient les plus favorables pour développer une collaboration positive avec le professeur, relation qui permettra un travail au niveau des attitudes à adopter.

En plus du travail auprès des élèves, des parents et du personnel de l'école, le tableau 14 permet aussi de constater que le nombre de contacts avec le personnel parapédagogique et celui des organismes communautaires est demeuré sensiblement le même. Les données recueillies par questionnaire précisent que les conseillers ont surtout collaboré avec les infirmières des écoles et les psychologues; au niveau secondaire ils ont fréquemment utilisé les services offerts par les conseillers d'orientation. Pour ce qui est de la collaboration avec les organismes extérieurs, il ressort que les conseillers ont surtout travaillé avec le personnel des agences familiales, des cliniques psychiatriques et de la cour du Bien-Etre Social (avec le contrôleur d'absence spécial qui est l'agent de liaison avec la C.E.C.M. et avec les officiers de probation). Les conseillers ont apprécié la collaboration avec ces services mais selon eux elle serait plus efficace si la prise en charge de cas était moins lente dans les cliniques psychiatriques et si les officiers de probation étaient plus faciles à rejoindre. Cette année les conseillers ont travaillé plus intensément que l'an passé avec l'agent de liaison à la

. . ./24

Cour du Bien-Etre Social; 69 cas lui ont été référés comparativement à 43 l'an passé. La collaboration avec ce service s'avère plus satisfaisante que l'an passé; cependant il apparaît encore nécessaire pour les conseillers de clarifier leurs attentes par rapport au rôle que ce contrôleur d'absence spécial peut exercer; leurs opinions sont assez partagés quant aux types de cas à lui référer et à l'efficacité des interventions auprès des élèves qui s'absentent.

b) Evaluation des résultats

Après avoir analysé les différents services offerts, il est intéressant de connaître les résultats des interventions. Une évaluation des résultats a été effectuée par les conseillers pour chaque cas référé; elle précise le nombre de cas où la "fréquentation scolaire ne s'est pas améliorée", où l'absentéisme a abouti à un "abandon des études", où la situation-problème a nécessité un "placement institutionnel", où l'absentéisme a été évalué comme "justifié" et où le travail a été interrompu à la suite du "déménagement" de la famille.

Le tableau 15 permet tout d'abord de situer les différentes catégories de résultats par région. Malheureusement il nous sera difficile de comparer les résultats de cette année à ceux de l'an passé car les catégories utilisées ont été modifiées; l'ancienne classification ne distinguait pas clairement les cas où la fréquentation s'était améliorée des cas où il y avait eu retour en classe sans stabilisation de la fréquentation scolaire; de plus il était alors impossible de préciser le nombre exact de cas où les absences s'étaient maintenues et où il y avait placement, démégagement et absentéisme justifié.

Tableau 15

Nombre de résultats
par région

Région	Résultats							
	Fréquentation améliorée	Fréquentation non améliorée	Absence justifiée	Placement	Déménagement	Abandon	Cas non-identifiés	TOTAL
I	221	171	25	8	58	93	47	623
II	227	93	29	19	54	20	50	492
III	127	92	7	20	55	14	4	319
IV	153	79	14	9	41	47	30	373
V	122	36	8	3	26	85	16	296
TOTAL	850	471	83	59	234	259	147	2103
	41%	22%	4%	3%	11%	12%	7%	100%

. . ./26

Nous constatons que les résultats positifs sont plus élevés que les résultats négatifs. Par résultats positifs nous entendons les cas où la fréquentation scolaire s'est améliorée (et ils s'élèvent à 41%) ainsi que les cas où la ressources institutionnelle a peu répondu aux besoins des élèves-problèmes (ils représentent 3% des références); ainsi 44% des cas référés présentent des résultats positifs. Par contre nous constatons que dans 34% des cas référés les résultats s'avèrent négatifs; nous entendons par résultats négatifs les cas où la "fréquentation scolaire ne s'est pas améliorée", soit 22% ainsi que les cas où l'absentéisme a abouti à "l'abandon des études", soit 12%. De plus nous considèrons que dans 15% des références les résultats ne sont ni positifs ni négatifs; il s'agit premièrement des cas où les absences ont été évaluées comme justifiées: ils correspondent au pourcentage de 4% et deuxièmement des cas où le travail a été interrompu par un déménagement: ils représentent 11% des références.

Par rapport à l'an passé il y a certainement eu amélioration des résultats puisque selon les catégories alors utilisées, seulement 29% des cas référés marquaient clairement une stabilisation de la fréquentation scolaire: ce sont les cas classifiés dans la catégorie "retour en classe", au pourcentage de 26%, qui portaient à plusieurs interprétations sans permettre de spécifier si, après le retour en classe, la fréquentation scolaire s'était maintenue. Enfin par rapport à l'an passé le nombre d'abandon a légèrement diminué; il est passé de 15% à 12%. Il concerne autant les élèves de niveau Secondaire que de Maternelle, non soumis à la loi de fréquentation scolaire. Rappelons que 61 cas de Maternelle et que 701 cas du Secondaire ont été pris en charge par les conseillers au cours de cette année.

La distribution des résultats selon les régions fait ressortir que la proportion des cas caractérisés par la "fréquentation améliorée" représente environ 40% des cas référés par région; elle varie de 35% à 46% et c'est la région II qui en présente le plus haut pourcentage. Par contre la proportion de cas correspondant à la catégorie "fréquentation non-améliorée" varie de 12% à 28% selon les régions; c'est la région V qui présente le pourcentage le moins élevé; mais notons que le pourcentage d'abandon des études 28% est particulièrement élevé dans cette région qui a davantage investi au niveau du Secondaire que de l'Elémentaire.

Le prochain tableau indique quels types de services: clarification, évaluation, référence, traitement, ont été les plus fréquemment reliés aux cas où les résultats s'avèrent positifs et négatifs.

. . ./ 27

Tableau 16

Types de résultats
selon les services offerts

Résultats	Services: Clarification	%	Evaluation	%	Référence	%	Traitement	%	Total	Nombre de cas réels
Fréquentation améliorée	259	35.	364	45.	52	32.	219	50.	894	850
Fréquentation non-améliorée	146	20.	199	25.	41	25.	125	29.	511	471
Absence justifiée	27	04.	52	06.	2	01.	6	01.	87	83
Placement	18	03.	25	04.	16	10.	16	04.	75	59
Déménagement	136	18.	57	07.	9	06.	29	07.	231	234
Abandon	113	15.	91	11.	24	14.	31	07.	259	259
Cas non-identifiés	40	05.	14	02.	19	12.	9	02.	82	147
TOTAL	739	100.	802	100.	163	100.	435	100.	2139	2103

Mentionnons que pour certains cas plus d'un service a été signalé par des conseillers; mais même si les données ne correspondent pas exactement au nombre réel de cas référés (2139 services par rapport à 2103 cas), il ressort clairement que 54% des cas présentant des résultats positifs ("fréquentation améliorée" dans 50% des cas et "placement" dans 41% des cas) ont connu le service de traitement comparativement à 36% des cas ayant connu aussi le service de traitement mais dont les résultats sont négatifs ("fréquentation non-améliorée dans 29% des cas et "abandon dans 71% des cas). C'est le service "traitement" qui présente le pourcentage le plus élevé de cas avec des résultats positifs, en termes de stabilisation de la fréquentation scolaire.

. . ./28

Par contre 49% des cas n'ayant reçu que le service "évaluation" présentent des résultats positifs ("fréquentation améliorée avec 45% des cas et "placement" avec 4% des cas) comparativement à 36% des autres cas n'ayant connu que le service d'évaluation et présentant des résultats négatifs (25% avec "fréquentation non-améliorée" et 11% avec "abandon"). Dans ce type de service les résultats positifs sont plus élevés que les résultats négatifs même si la différence est moins grande que dans le service "traitement".

Dans les cas n'ayant connu que le service "clarification" les probabilités que les résultats soient positifs ou négatifs sont équivalentes; les pourcentages de cas sont presqu'égaux. En effet 38% présentent des résultats positifs (35% une "fréquentation améliorée" et 3% un placement) comparativement à 35% ("fréquentation non-améliorée 20% et "abandon" 15%). Notons que c'est dans ce type de service que le pourcentage des cas de "déménagement" est le plus élevé (18%); il signifie que les écoles avaient référé ces cas aux conseillers croyant que ces élèves s'absentaient pour des raisons injustifiées; une simple clarification a permis de découvrir le déménagement de la famille.

Enfin dans les cas n'ayant connu que le service de "référence" il apparaît aussi que les probabilités d'obtenir des résultats positifs ou négatifs sont équivalentes. Ainsi 41% des cas présentent des résultats positifs (31% une "fréquentation améliorée" et 10% "le placement") comparativement à 39% des résultats négatifs (25% "fréquentation non-améliorée" et 14% "abandon"). La référence a pu être effectuée à des organismes communautaires ou au personnel du Bureau de Service Social. C'est dans cette catégorie de service que le résultat "placement" est le plus élevé; c'est dire que la disponibilité des ressources communautaires est importante entre autre celle des institutions pour répondre aux besoins des élèves chez qui l'absentéisme est le symptôme de problèmes graves par rapport auxquels les actions du personnel de l'école et des conseillers sont limitées.

En conclusion ces constatations permettent d'affirmer que plus les services sont intensifs en vue d'un engagement des personnes concernées par la situation d'absence (personnel de l'école, élève, parents) plus les probabilités d'amélioration de la fréquentation scolaire sont élevées. Par services intensifs nous situons par ordre d'importance: le service de traitement, puis le service d'évaluation seulement, les services de clarification et de référence.

Quatrième partie: Orientation des cas

Le quatrième partie traite de l'orientation des cas référés, pouvant correspondre à un classement avec ou sans relance ou à la poursuite d'un cas. Un cas est classé si le conseiller considère que le travail effectué est terminé; il peut le classer tout en prévoyant un travail de relance en cours d'année. Par contre si le conseiller considère que le travail entrepris dans un cas est à poursuivre, le cas est alors reporté. Si à la fin de l'année scolaire, le conseiller n'a pas eu le temps d'intervenir dans un cas alors il considère ce cas comme en attente.

. . ./ 29

Le tableau suivant indique le nombre de cas qui ont été "classés" avec ou sans relance, qui ont été "reportés" et qui ont été mis "en attente" à la fin de l'année scolaire 1971-72. Le tableau présente également le nombre de cas qui ont été transférés aux contrôleurs d'absence et aux travailleurs sociaux en cours d'année.

Tableau 17

Orientation des cas
selon les régions

Orientation	Région I	II	III	IV	V	Total
Cas classés						
sans relance	429	369	227	299	212	1536
avec relance	49	52	3	42	39	185
Cas reportés	86	33	80	18	26	243
Cas en attente	1	2	--	2	5	10
Cas transférés aux contrôleurs	0	3	2	0	4	9
Cas transférés aux travailleurs sociaux	33	18	7	1	6	65
Cas non identifiés	25	15	0	11	4	55
Total	623	492	319	373	296	2103

Le tableau indique que 81% des cas référés ont été classés avant le début de la nouvelle année scolaire; 8% d'entre eux ont été classés avec "relance": en vue d'une vérification ultérieure de la fréquentation scolaire. De plus 243 cas soit 11% des références ont été reportées afin que le travail commencé soit poursuivi dès septembre prochain. Seulement dix cas n'avaient pas encore été pris en charge en juin 1972 et ont été mis en attente.

. . ./30

Les conseillers ont transféré 9 cas aux contrôleurs d'absence; ce sont des cas qui ne requéraient que l'application de mesures d'autorité telles que l'envoi d'un avis spécial et la suspension des allocations familiales. Un nombre de 65 cas ont été transférés aux travailleurs et aux aides sociaux du Bureau de Service Social. Ces cas ont été transférés soit parce qu'ils exigeaient un investissement à trop long terme ou soit parce que un des frères ou une des soeurs de l'élève qui s'absentait était déjà connu par le travailleur social.

Section II - Contrôleurs d'absence

La section II se rapporte aux caractéristiques des cas pris en charge par les contrôleurs d'absence ainsi qu'aux activités réalisées dans ces cas. Une première partie donnera un bref aperçu de la répartition des services offerts par les contrôleurs de chaque région; une deuxième partie caractérisera les cas pris en charge selon leurs motifs de référence. Enfin une troisième partie décrira les activités effectuées et évaluera les résultats obtenus.

Première partie: Répartition des services

Les contrôleurs d'absence sont au nombre de cinq répartis également par région. En 1971-72 ils ont pris en charge 1091 cas d'absence comparativement à 1481 cas en 1970-71. La plupart de ces cas proviennent du niveau secondaire. Le tableau 18 présente la répartition de ces cas par région ainsi que le nombre d'écoles desservies au cours de cette année.

Tableau I
Distribution des cas et des écoles desservies par région

Région	Nombre de cas 1970-71	Nombre de cas 1971-72	Nombre d'écoles desservies
I	477	311	7
II	339	297	11
III	293	253	12
IV	174	148	21
V	198	82	7
TOTAL	1481	1091	58 écoles

La charge moyenne de cas par contrôleur a diminué par rapport à l'an passé, elle est de 218 cas au lieu de 296 cas. C'est dans la région 5 que la baisse est la plus marquée. Comme l'an passé, c'est la région 1 qui présente la charge la plus élevée, suivent par ordre les régions 2, 3, 4 et 5.

Cinquante-huit écoles ont été desservies; la charge d'écoles varie de 7 à 21.

. . ./32

Deuxième partie: caractéristiques des cas

Le tableau 19 distribue les cas d'absence pour chacune des régions selon les différents motifs invoqués par les écoles sur les formules de référence. Pour certains cas, il est arrivé que les écoles aient signalé plus d'un motif; par contre pour d'autres cas, des écoles n'ont indiqué aucun motif d'absence. Malgré ces réserves les données présentées nous permettent de dégager les motifs les plus fréquemment et les moins fréquemment invoqués pour l'ensemble des cas référés.

Tableau 15
Distribution des motifs d'absence
selon les régions
pour l'année 1971-72

Motifs	Région 1	2	3	4	5	Total
Aide à la maison	38	21	28	16	4	1970-71: 131 1971-72: 106
Problèmes financiers	9	1	9	4	-	1970-71: 30 1971-72: 23
Négligence des parents	67	30	30	61	11	1970-71: 158 1971-72: 199
Ecole buissonnière	39	22	58	17	3	1970-71: 114 1971-72: 139
Refus de fréquenter	39	40	62	9	4	1970-71: 189 1971-72: 154
Maladie	44	31	41	23	6	1970-71: 197 1971-72: 145
Impossibilité de communiquer	44	80	45	19	6	1970-71: 246 1971-72: 194
Inconnu	11	-	13	-	2	1970-71: * 1971-72: 26
Autres	32	59	31	20	13	1970-71: 286 1971-72: 155
TOTAL 1971-72	323	284	317	169	49	1142

* Cette catégorie n'apparaissait pas sur les formules de référence utilisées en 1970-71.

. . . /33

"La négligence des parents" et l'impossibilité de communiquer" sont les deux motifs les plus fréquemment invoqués: ils représentent respectivement 18% et 17% des références; la "négligence des parents" était également un des motifs les plus souvent signalés par les écoles pour les cas référés aux conseillers en fréquentation scolaire. L'an passé le motif "autres" prenait plus d'importance car il concernait 21% des cas référés contrairement à 14% cette année. Donc les attitudes parentales apparaissent comme le plus souvent explicatives des absences; un autre facteur d'ordre familial prend aussi de l'importance; il s'agit de l'aide à la maison représentant 9% des références. Le facteur "problèmes financiers" est très peu significatif; il en était de même pour les cas référés aux conseillers en fréquentation scolaire.

Parmi les facteurs personnels à l'élève, les trois motifs "refus de fréquenter", "maladie" et "école buissonnière" sont aussi fréquemment invoqués; ils représentent 12 à 14% des cas référés. Dans les cas référés aux conseillers le motif "maladie" prenait beaucoup plus d'importance que les deux autres motifs. Cette différence s'explique possiblement par le fait que la majorité des cas référés aux contrôleurs proviennent du niveau secondaire plutôt que de l'élémentaire et que ces facteurs personnels semblent plus souvent explicatifs des absences chez les adolescents.

. . . /34

Troisième partie: Activités réalisées par les contrôleurs

Les feuilles statistiques qui ont servies à la compilation des données précédentes précisent le nombre de contacts que les contrôleurs ont effectuées auprès des parents, des élèves, du personnel des écoles, des organismes extérieurs et du personnel parapédagogique. Le tableau 20 présente le nombre de contacts réalisés l'an passé et cette année dans chaque région.

Tableau 20

Nombre de contacts selon chaque région
Année 1971-72

Objet des contacts	Région 1	2	3	4	5	Total
Parents	323	496	569	131	45	1970-71: 1852 1971-72: 1564
Elève	51	24	-	82	3	1970-71: 89 1971-72: 160
Professeur	-	-	6	-	-	1970-71: 0 1971-72: 6
Direction	489	177	358	104	1	1970-71: 796 1971-72: 1129
Personnel administratif	11	-	-	6	-	1970-71: 2 1971-72: 17
Parapédagogiques	-	-	-	-	-	1970-71: 2 1971-72: 0
Organismes extérieurs	5	29	2	3	2	1970-71: 4 1971-72: 42
TOTAL	879	726	935	326	52	1971-72: 2918
Charge de cas	311	297	253	148	82	1091

. . . /35

Comme l'an passé les contacts les plus nombreux ont été effectués auprès des parents puis des directions d'école. Dans les régions 1, 2 et 3 les contrôleurs ont contacté les parents dans chaque cas référé et dans les régions 1, 2, 3 et 4 les démarches auprès des directions sont élevées. Les contacts auprès des familles correspondent la plupart du temps à l'appel téléphonique et occasionnellement à une visite à domicile.

Le nombre de contacts auprès des élèves qui s'absentent a augmenté par rapport à l'an passé; dans la région 4 le nombre en est particulièrement élevé. Enfin mentionnons que le nombre de démarches auprès des organismes communautaires a légèrement augmenté et l'organisme le plus souvent contacté a été la Cour du Bien-Etre Social.

. . . /36

Quatrième partie: Résultats

Le tableau 21 présente les résultats obtenus dans les cas référés pour cette année; ils se traduisent par les catégories suivantes: fréquentation améliorée, fréquentation non-améliorée, absence justifiée, placement, déménagement et abandon des études.

Tableau 21

Distribution des cas selon
les résultats pour chaque région

Résultats	Région 1	2	3	4	5	TOTAL
Fréquentation améliorée	154	113	135	87	17	506
Fréquentation non-améliorée	19	11	7	1	2	40
Absence justifiée	24	-	5	12	2	43
Placement	-	5	3	1	-	9
Déménagement	1	34	15	7	4	61
Abandon	107	51	74	8	11	251
Non-identifiés	6	83	14	32	46	181
TOTAL	311	297	253	148	82	1091

Les résultats positifs sont plus élevés que les résultats négatifs; ils concernent 47% des cas référés comparativement à 27%. Nous définissons comme résultats positifs les cas où la fréquentation scolaire s'est améliorée ainsi que ceux pour qui une ressource institutionnelle (placement) a été trouvée; par résultats négatifs nous entendons les cas d'absence ayant abouti à un abandon des études et ceux qui sont signalés dans la catégorie "fréquentation non-améliorée".

. . . /37

Comme les catégories utilisées l'an passé différaient, il devient difficile de comparer les résultats de cette année avec ceux de l'an dernier. Mais mentionnons que 54% marquaient un "retour en classe" sans pour autant signifier une stabilisation de la fréquentation scolaire, que 8% des cas correspondaient à la catégorie "fréquentation améliorée" et que 33% des cas présentaient un "abandon" des études. Il apparaît malgré ces réserves qu'il y a amélioration de la fréquentation scolaire dans un plus grand nombre de cas.

Cette année 23% des cas d'absences pris en charge sont des cas d'abandon prématuré des études; malheureusement nous ne pouvons préciser si ces élèves étaient d'âge de fréquentation obligatoire.

. . . /38

Section III - Travailleurs sociaux et conseillers sociaux

La Section III présente les caractéristiques des cas pris en charge par les travailleurs sociaux et par les conseillers sociaux. Une analyse des résultats est également effectuée en relation avec les différents types de cas d'absence. Enfin, il y a une description de projets réalisés avec le personnel enseignant en vue d'améliorer la fréquentation scolaire des élèves.

Première partie: caractéristiques des cas

Sur 29 praticiens consultés nous avons obtenu les réponses de 26 travailleurs sociaux et conseillers sociaux; ils ont pris en charge 175 cas d'absence au cours de cette année. Le tableau 22 distribue ces cas par région.

Tableau 22

Distribution des cas d'absence par région

Région	Nombre de cas	Nombre de praticiens consultés	Nombre de praticiens non-consultés.
I	95	8	-
II	50	9	2
III	11	3	-
IV	10	2	-
V	9	4	-
Ecole Victor Doré	-	-	1
TOTAL	175	26	3

. . ./39

La prise en charge des cas d'absence par les travailleurs sociaux et conseillers sociaux dépend à la fois de leur disponibilité à offrir ce type de service ainsi que de la répartition des services spécifique à chaque région. Il semble que ce soit dans la région 1 que les praticiens aient été le plus disponibles à prendre en charge des cas d'absence; ils ont pris en charge en moyenne 11 cas d'absence et cette moyenne est la plus élevée par rapport à celle des autres régions.

Le tableau 23 présente maintenant les caractéristiques des 175 cas d'absence d'après l'analyse des causes qui ont été invoquées pour chaque cas référé. Ces causes sont d'ordre familial, personnel, scolaire ou social. Les onnées recueillies mettent en évidence les causes les plus souvent explicatives des absences. La plupart de ces cas proviennent de l'Élémentaire.

Tableau 23

Distribution de types de cas d'absence selon les causes

Causes	Nombre de cas
I- Familiales	
-Familles à problèmes multiples	32
-Attitudes parentales de surprotection	21
de rejet	5
de laisser-faire	15
-Alcoolisme	10
-Maladie mentale d'un parent	9
-Maladie physique d'un parent	9
-Conflits conjugaux	8
-Problèmes financiers	7
-Aide à la maison	2
-Déficience des parents	2
TOTAL	120

. . ./40

Causes	Nombre de cas
II- Personnelles à l'élève	
- Problème de phobie scolaire	2
- Difficulté de relation avec les adultes	13
-Difficulté de relation avec les pairs	11
- Troubles d'apprentissage	9
- Difficultés de rendement	16
- Maladie, handicap physique	6
TOTAL	57
III- Scolaires	
- Classement inadéquat	6
- Conflits avec professeurs ou directions	9
- Conflits famille-école	23
- Règlements en vigueur	2
TOTAL	40
IV- Sociales	
- Incertitude du marché du travail	8
- Problèmes socio-économiques	18
- Problèmes d'intégration sociale	16
- Milieu délinquant	1
TOTAL	43
GRAND TOTAL	260

Plus d'une cause pouvait être invoquée pour chaque cas d'absence; c'est ce qui explique le nombre plus élevé de cas rapportés (260) que le nombre réel de cas référé (175). Ce sont les causes familiales qui sont les plus fréquemment reliées aux absences; elles représentent 73% des cas référés et 46% des causes invoquées. Les attitudes parentales de surprotection et de laisser-faire ainsi que les "causes multiples" typiques à certaines familles sont les problèmes familiaux les plus souvent explicatifs des absences. Rappelons que les causes familiales étaient également le plus fréquemment invoquées pour les cas référés aux conseillers en fréquentation scolaire et aux contrôleurs d'absence.

. . ./41

Suivent les causes personnelles à l'élève, puis les causes scolaires et enfin les causes sociales. Parmi les causes personnelles, les troubles de rendement et d'apprentissage ainsi que les problèmes de relation avec les adultes et les pairs ressortent davantage; la maladie est peu souvent invoquée comme facteur relié à l'absentéisme. Donc les problèmes personnels correspondent davantage aux problèmes de comportement et du fonctionnement académique des élèves qui s'absentent. Parmi les facteurs scolaires les praticiens mentionnent plus souvent les conflits famille-école que les autres problèmes; ce qui signifie que les attitudes du personnel enseignant et de la direction face à la famille de l'élève qui s'absente influence la fréquentation scolaire. Enfin parmi les causes sociales, les problèmes d'intégration au quartier ainsi que de pauvreté peuvent devenir assez intenses pour provoquer l'isolement social et la non-fréquentation scolaire.

Les données recueillies sont semblables à celles de l'an passé. Nous constations alors que sur un total de 228 cas pris en charge 54% des absences étaient reliées aux familles à problèmes multiples; l'attitude parentale de surprotection était mise en évidence et ressortait davantage par rapport aux autres problèmes familiaux. Cependant cette année, les problèmes d'ordre social prennent plus d'importance: les problèmes socio-économiques sont davantage signalés.

Deuxième partie: résultats

Le tableau 24 présente le nombre de résultats: "fréquentation améliorée", fréquentation non-améliorée", "abandon des études" selon les diverses causes explicatives des cas d'absence.

Tableau 24

Distribution des résultats selon les causes d'absence

Causes d'absence	Nombre de cas selon les résultats		
I- Familiales	Fréquentation améliorée	Fréquentation non-améliorée	Abandon
-Familles à problèmes multiples	21	9	2
-Attitudes parentales:			
de surprotection	12	5	4
de rejet	2	2	1
de laisser-faire	10	4	1
-Alcoolisme	8	2	-
-Maladie mentale d'un parent	5	3	1

(suite page suivante)

. . ./42

Causes d'absence	Nombre de cas selon les résultats		
	Fréquentation améliorée	Fréquentation non-améliorée	Abandon
-Maladie physique d'un parent	8	1	-
-Conflits conjugaux	4	2	2
-Problèmes financiers	7	-	-
-Aide à la maison	2	-	-
-Déficience des parents	-	2	-
TOTAL	79	30	11
II- Personnelles à l'élève			
-Phobie scolaire	1	-	1
-Problèmes de relation avec les adultes	7	3	3
-Problèmes de relation avec les pairs	6	1	4
-Troubles d'apprentissage	8	1	-
-Difficultés de rendement	13	3	-
-Maladie	4	1	1
TOTAL	39	9	9
III- Scolaires			
-Classement inapproprié	3	2	1
-Conflits élèves-professeurs, direction	7	1	1
-Conflits famille-école	16	2	5
-Règlements en vigueur	1	1	=
TOTAL	27	6	7
IV- Sociales			
-Incertitude du marché du travail	-	8	-
-Problèmes socio-économiques	13	3	2
-Difficultés d'intégration sociale	8	5	3
-Milieu délinquant	-	1	-
TOTAL	21	17	5
GRAND TOTAL	166	62	32

. . . /43

Sur un total de 260 cas répartis selon les quatre catégories de causes, 166 cas ou 63% présentent une "fréquentation améliorée" comparativement à 94 cas (37%) où les résultats s'avèrent négatifs: 62 cas correspondant au résultat "fréquentation non-améliorée" et 32 cas correspondant "à l'abandon des études". Nous constatons donc que les résultats positifs sont plus élevés.

Une analyse plus détaillée permet de réaliser que les résultats varient selon les types de cas; pour certains types de cas ils sont plutôt positifs et pour d'autres types de cas, plutôt négatifs; par contre parfois les probabilités que les résultats soient positifs ou négatifs sont presqu'égales. Voici une présentation des types de cas d'absence selon les résultats; aucun test statistique ne précise si les différences constatées sont significatives mais elles sont suffisamment grandes pour identifier des tendances.

Pour les cas suivants les résultats positifs sont plus élevés que les résultats négatifs: les absences sont reliées aux familles à problèmes multiples, à l'attitude parentale "laisser-faire", à la maladie physique d'un parent, à l'alcoolisme, aux problèmes d'aide à la maison, aux problèmes financiers, aux troubles d'apprentissage et de rendement de l'élève, aux conflits professeurs-élèves, à la maladie de l'élève. Par contre il n'y a que les cas où les absences sont reliées aux problèmes d'insécurité face au marché du travail que les résultats négatifs sont plus élevés. Enfin les cas suivants présentent des probabilités presqu'équivalentes d'offrir des résultats positifs ou négatifs. Il s'agit des absences reliées aux attitudes parentales de rejet et de surprotection, aux difficultés de relation avec les pairs et les adultes, aux problèmes conjugaux, à la maladie mentale d'un parent, aux conflits famille-école et aux problèmes d'intégration sociale.

Contrairement à l'an passé, nous constatons que les interventions dans les cas d'absence reliés aux familles à problèmes multiples s'avèrent plus positives; par contre les interventions dans les cas où l'attitude parentale de surprotection prédomine présentent des résultats négatifs plus élevés. Mais comme l'année dernière les absences reliées à des problèmes spécifiques: maladie physique d'un parent ou de l'élève, problèmes financiers, aide à la maison, alcoolisme d'un parent, problème de comportement de l'élève, etc., tendent à présenter des résultats positifs.

Les praticiens ont donné leurs opinions sur les conditions d'efficacité de leurs interventions dans les cas d'absence. Ils considèrent qu'une attitude souple, tolérante vis-à-vis les parents et une attitude compréhensive vis-à-vis l'enfant qui s'absente, de la part de la direction, des enseignants et de la secrétaire, incitent à la fréquentation scolaire et facilitent la réintégration au milieu scolaire. De plus les praticiens estiment important d'être mis au courant des absences de l'élève dès qu'elles surviennent afin d'intervenir dans le plus bref délai possible.

. . . /44

Une autre condition d'efficacité est signalée par les praticiens; elle concerne les parents; le désir de collaboration des parents en vue du "bien de leur enfant" et cela quelque soit le problème présenté, est fréquemment suffisant pour mobiliser les parents dans le processus de réintégration de l'enfant à l'école. Une travailleuse sociale rapporte: "lorsque les parents comprennent que l'action de la travailleuse sociale est pour le bien-être de leur enfant les chances d'amélioration sont plus grandes". Enfin une autre condition de base doit être présente si l'on veut que certains cas s'améliorent; il s'agit de la mobilisation des ressources communautaires telles que les agences familiales et la Cour du Bien-Être Social; certaines situations telles que la désorganisation familiale, une crise familiale nécessite un investissement rapide et continu auprès des familles pour que l'action du praticien et du personnel de l'école soit efficace.

Les praticiens ont également identifié des facteurs qui nuisent à l'efficacité des interventions dans les cas d'absence. L'absentéisme chronique, familial, ayant caractérisé les enfants plus vieux et se répétant chez les enfants plus jeunes, est un facteur négatif qui limite les chances d'amélioration; en effet les familles caractérisées par cet absentéisme chronique ont généralement connu dans le passé des interventions d'aide et d'autorité qui n'ont pas réussi à solutionner les problèmes reliés à la fréquentation scolaire. En effet d'autres problèmes familiaux nuisant au fonctionnement de la cellule familiale sont encore présents et continuent à provoquer l'absentéisme chez les enfants. La maladie mentale d'un parent, les troubles graves de la personnalité des parents (délinquance, névrose...) sont des situations caractéristiques de ces familles pathologiques. Enfin les praticiens mentionnent que les perceptions négatives du personnel de l'école face aux familles des élèves référés nuisent fréquemment à l'action du praticien; dans ces cas il est difficile de faire reconnaître les progrès réalisés par les enfants et de susciter l'engagement du personnel de l'école.

Troisième partie: Projets

Six projets ont été réalisés en vue d'améliorer la fréquentation scolaire des élèves; deux ont été effectués en collaboration avec des professeurs et quatre autres avec des élèves qui s'absentent.

Des élèves dont la fréquentation scolaire était instable ont été regroupés et se sont rencontrés régulièrement pour échanger sur leurs difficultés et pour participer à des activités. Deux groupes

. . ./45

d'élèves du 1er cycle dont l'âge variait autour de 8 ans, ont été formés dans la région 2; leurs rencontres avaient lieu deux fois par mois durant les mois de février, mars et avril; la fréquentation scolaire des élèves a été améliorée dans l'un de ces deux groupes. Dans la région 1 deux groupes d'adolescents ont été formés, l'un avec des étudiantes de 6ème année et l'autre avec des adolescents du "Professionnel court". Leurs rencontres consistaient principalement en des échanges verbaux. L'intérêt à la vie de l'école et la motivation à la fréquentation scolaire se sont intensifiés; la fréquentation scolaire de ces élèves s'est globalement améliorée.

Deux autres projets correspondent à la collaboration avec des professeurs, les directions et des parapédagogiques en vue d'améliorer le syatème de contrôle des absences et en vue d'identifier des moyens d'action efficaces dans les cas d'absence. Un de ces projets a été réalisé dans la région 2; la travailleuse sociale et le conseiller en fréquentation scolaire de l'école ont travaillé à l'intérieur d'un comité mis sur pied par des professeurs; ensemble ils ont repensé les procédures de contrôle des absences et ont décidé de se pencher sur chaque élève s'absentant plus de cinq jours afin de trouver des moyens d'action efficaces et réalistes pour favoriser leur intégration à la classe. Selon la nature des cas d'absence le professeur, la direction, le conseiller, la travailleuse sociale, l'infirmière étaient appelés à se mobiliser. L'expérience s'étant avérée efficace un comité permanent a été formé pour l'année 1972-73 dans le but de poursuivre le travail de prévention et de traitement.

Dans la région 1 un autre groupe de professeurs s'est formé; il s'agit d'un comité d'étude qui a tenté d'identifier les élèves non-assidus et d'identifier des moyens de stimulation au niveau d'une classe pour encourager la fréquentation scolaire; un questionnaire a permis à chaque professeur de faire le point sur l'absentéisme dans sa classe et d'identifier des moyens d'action auprès des élèves qui s'absentaient. L'expérience a démontré que dans cette école, le contrôle des absences a été plus suivi au niveau de chaque classe et que les références des élèves qui s'absentaient pour des raisons injustifiées ont été effectuées plus rapidement.

Section IV - Activités des responsables de région en fréquentation scolaire

La quatrième partie de ce rapport décrit les principales activités réalisées par les responsables de région en fréquentation scolaire.

Collaboration avec les directeurs de région

Les responsables ont surtout collaboré avec le directeur des études ou le directeur à l'organisation scolaire de leur région. Les rencontres ont permis de prendre connaissance des nouvelles données concernant le phénomène d'absentéisme (statistiques, rapports) et d'informer sur la répartition des services offerts par les conseillers en fréquentation scolaire.

Les responsables ont insisté sur le rôle des écoles et ont demandé l'appui des directeurs de région pour l'application d'un système de contrôle efficace des absences dans les écoles.

Collaboration avec les directions des écoles

Les responsables ont aidé les conseillers en fréquentation scolaire dans leur travail auprès des directions des écoles. En plus de ce travail de supervision, elles ont participé à des réunions organisées par des directions des écoles secondaires dans le but d'échanger sur la problématique de l'absentéisme au Secondaire et d'informer sur les services offerts en fréquentation scolaire.

Mentionnons la tournée effectuée par la responsable de la région 2 dans les écoles élémentaires de sa région. Réalisée au mois de mai cette tournée a permis de rencontrer individuellement chaque direction et de réfléchir avec elle sur le contrôle des absences, sur les types d'interventions, sur les taux d'absentéisme dans la région, sur le nombre de cas référés, sur les services offerts etc. Ces contacts individuels avec la responsable ont favorisé un véritable échange sur les difficultés rencontrées en fréquentation scolaire et sur le travail efficace qui se fait présentement.

Collaboration avec les enseignants

Dans les régions 1, 2 et 3 les responsables ont participé comme personne - ressource, à des panels organisés par des écoles secondaires dont les thèmes portaient sur l'absentéisme. Des points tels que la motivation des élèves à fréquenter l'école, les taux d'absentéisme à la C.E.C.M., le rôle de l'école face aux élèves absents, ont été discutés. Les responsables notent que les enseignants sont préoccupés par les élèves qui s'absentent et s'interrogent sur les attitudes à adopter face à ces élèves.

Collaboration avec les comités consultatifs

Mentionnons le travail plus particulier réalisé par la responsable de la région 2 au niveau du comité consultatif de sa région formé de douze membres: les quatre directeurs de la région, quatre directions du niveau Secondaire et quatre directions du niveau Elémentaire. En septembre 71 la responsable a consulté ce comité au sujet de la répartition des services au niveau du Secondaire et au sujet du choix des écoles qui bénificieraient d'un minimum de service en fréquentation scolaire.

Travail avec les conseillers en fréquentation scolaire

Les responsables de région ont assuré la supervision des conseillers en fréquentation scolaire au niveau des interventions individuelles et de groupe, de l'organisation du travail et de la répartition des services. Elles ont également supervisé le travail des contrôleurs d'absence.

RESUME

En 1971-72 3669 cas d'absence ont été pris en charge par les membres du bureau de Service Social: 2103 cas par les conseillers en fréquentation scolaire (au nombre de 14), 1091 par les contrôleurs d'absence (au nombre de 5) et 175 cas par des travailleurs sociaux (au nombre de 26).

La répartition des services des conseillers en fréquentation scolaire se caractérise par l'addition d'un conseiller par région, par une concentration dans les écoles élémentaires, une diminution de la charge d'écoles par conseiller et par des services réguliers dans un nombre plus grand d'écoles (c'est-à-dire à jour fixe quelque soit le nombre de références).

Globalement la charge moyenne de cas par conseiller a diminué en passant de 182 cas à 150 cas. Les conseillers estiment pouvoir réussir un travail plus efficace grâce à la répartition des services dans un nombre plus restreint d'écoles et grâce à un volume de cas moins élevé. Une analyse des résultats selon les services offerts a démontré que plus les services sont intensifs plus les probabilités d'amélioration de la fréquentation scolaire sont élevées; par services intensifs nous entendons les services suivants, nommés par ordre d'importance: le service de traitement, le service d'évaluation et les services de clarification et de référence.

Comme l'an passé le nombre de contacts auprès des directions des écoles et des parents sont nombreux; les contacts auprès des élèves ont légèrement augmenté mais le nombre auprès des enseignants demeure peu élevé.

Les démarches effectuées par l'ensemble des écoles avant la référence des cas sont peu élevées; seulement la moitié des cas référés n'auraient connu qu'un appel téléphonique et moins de 20% auraient connu une entrevue avec les parents ou avec l'élève.

Les cas référés aux conseillers comportent des caractéristiques semblables aux cas référés l'an passé. En effet comme l'an passé la moyenne des élèves absents sont des non-assidus au moment de leur référence aux conseillers; les écoles font donc appel aux conseillers pour des élèves qui se sont absentés plus de 20% des jours ouvrables. De plus nous remarquons qu'une forte proportion des élèves référés proviennent des degrés de transition: 1ère, 6ème et Sec. I. Les causes les plus souvent explicatives des absences sont surtout d'origine familiale, viennent en second lieu les causes reliées à l'élève et enfin les causes proprement académiques; les attitudes parentales de surprotection et de laisser faire ainsi que la désorganisation familiale caractéristique des familles à problèmes multiples sont les plus souvent explicatives des absences dont les causes sont familiales.

.../2

Les cas pris en charge par les contrôleurs d'absence ainsi que par les travailleurs sociaux et par les conseillers sociaux confirment ces constatations sur les causes des absences.

En plus des interventions individuelles effectuées dans les cas d'absence, d'autres interventions ont été réalisées. Des rencontres d'information et de discussion sur la problématique de l'absentéisme et sur les actions préventives et curatives ont été organisées par les conseillers en fréquentation scolaire; les responsables de région ont aussi participé comme personne - ressource à des réunions organisées dans des écoles secondaires. Le travail de collaboration avec les directions de région, les organismes communautaires et avec les parapédagogiques a été poursuivi.

Quatre groupes d'élèves qui présentent des problèmes de fréquentation scolaire ont été formés; ils regroupaient de jeunes élèves et des adolescents. De plus des comités d'étude sur le système de contrôle des absences et sur les interventions auprès des élèves absents et de leurs parents ont été formés dans deux écoles; ils ont suscité la participation du travailleur social et du conseiller en fréquentation scolaire attachés à ces écoles.

Aline G.-Bourbeau t.s.p.

AGB/fc
16/7/73